

CIRCULAIRE 105-24

16 septembre 2024

**LIMITES DE POSITIONS—PRODUITS INSCRITS
SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU
CANADA (TOUS LES MOIS COMBINÉS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de [cette adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

| Produit Inscrit | Ancienne limite de positions pour tous les mois combinés | Nouvelle limite de positions pour tous les mois combinés | Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés) |
|-------------------------|---|---|--|
| Les contrats CGB et OGB | 162 170 | 168 695 | 2024-10-01 |
| Les contrats CGF et OGF | 47 345 | 53 770 | 2024-10-01 |
| Les contrats CGZ et OGZ | 81 200 | 77 950 | 2024-10-01 |
| Les contrats LGB | 46 250 | 50 250 | 2024-10-01 |

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.